



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4557

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la nécessité de développer les greffes de moelle osseuse pour lutter contre la leucémie et l'aplasie médullaire qui tuent encore un millier d'enfants. Il apparaît donc indispensable de doter « Greffe de moelle France Transplant » banque de données de moelle osseuse, de moyens lui permettant de remplir sa mission. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette importante question.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour mener à bien la constitution d'un fichier national de donneurs potentiels de moelle osseuse, l'association Greffe de moelle France-Transplant s'est vu dotée, par la caisse nationale d'assurance maladie, d'importants moyens financiers. C'est ainsi que cette association a reçu la subvention de 6 235 000 francs qu'elle avait sollicitée au titre de l'année 1988, ce qui porte le montant total des subventions accordées depuis deux ans à plus de 11 millions de francs. Ce nouvel effort financier permettra d'atteindre dès le début de cette année l'objectif fixé par les praticiens eux-mêmes de 40 000 donneurs potentiels, pour rendre le fichier opérationnel. La France dispose ainsi du plus grand fichier de donneurs de moelle volontaires dans le monde. Par ailleurs, le financement du fonctionnement de celui-ci sera régulièrement assuré, et des études sont menées actuellement afin de le connecter avec les différents fichiers existants dans les pays de la CEE, ce qui devrait augmenter de façon notable les chances de trouver un donneur compatible dans le système HLA pour les malades en attente de greffe.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4557

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2987